

Processus de profilage d'un poste d'enseignant chercheur à l'université

Tout poste d'enseignant chercheur (maître de conférences ou professeur) doit passer, avant sa publication, par les étapes suivantes :

En interne à l'UFR :

- 1) Le directeur du Centre de recherche propose au **Comité directeur** du centre un profil, après concertation avec les directeurs des axes ou des équipes de recherche. Le profil est discuté, amendé si nécessaire et voté
- 2) Le profil passe au **Conseil du département** qui discute le volet correspondant aux enseignements demandés, il l'amande si nécessaire et le vote.
- 3) Le profil du poste passe ensuite au **Conseil scientifique de l'UFR** qui vérifie que le profil est en adéquation avec les orientations scientifiques de l'UFR, le discute et le vote.
- 4) Le profil est transmis au **Conseil de l'UFR** qui le discute et le vote.

Instances centrales de l'université :

- 5) Le profil du poste est transmis à **la Commission des postes** de l'université (qui à Paris Diderot fait office de Conseil académique plénier) qui arbitre la demande d'ouverture du poste au vu des éléments transmis par l'UFR (corps/grade, section CNU, profil, besoins en enseignement, besoins en recherche, argumentaire) et du cadrage budgétaire global. Un jeu de navette peut permettre d'affiner le profil du poste.
- 6) L'ensemble des postes d'enseignants-chercheurs arbitrés favorablement par la Commission des postes est ensuite présenté au **Conseil d'administration en formation plénière de l'établissement**, qui vote la campagne d'emploi de l'année N+1.
- 7) La fiche de poste fait l'objet d'une navette supplémentaire avec la D.R.H. (notamment : ajout de mots-clés en anglais et en français, profil du poste en anglais, modalités d'audition).
- 8) En cas d'audition « particulière » proposée par l'UFR (mise en situation professionnelle sous forme de leçon ou de séminaire de présentation des travaux de recherche –article 9-2 du décret du 6 juin 1984), le **Conseil académique siégeant en formation restreinte** aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels assimilés se prononce sur la définition de ces modalités d'audition.
- 9) In fine, le profil de poste est publié sur GALAXIE, portail ministériel dédié aux opérations relatives au recrutement des enseignants-chercheurs.

Au total le profilage d'un profil de poste passe par 6 voire 7 instances composées d'enseignants-chercheurs élus. Personne ne peut modifier le profil d'un poste à titre individuel.

Paris, le 12 février 2019

Simon Latournerie
Responsable de l'administration de l'UFR IHSS

